

## Introduction

Le présent diagnostic vise tout à la fois à mesurer l'impact du REAAP de la Manche en matière de soutien à la parentalité et à envisager plus particulièrement les orientations qui permettraient de répondre aux besoins non couverts.

Pour mener à bien ce diagnostic, il nous a semblé nécessaire de consacrer une première partie au contexte social-historique qui a vu se développer les difficultés d'un nombre sans cesse croissant de parents. Ce détour sociologique, qui consiste à tenter de cerner les causes profondes de ce que l'on peut nommer une crise de parentalité, a vocation à dépasser le cadre d'une analyse strictement comportementale. Ce détour nous a permis de mesurer la pertinence des principes éthiques qui sont au fondement du REAAP. Le bilan du REAAP de la Manche proprement dit a consisté à distinguer ses différents registres et leur pertinence respective en matière d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. La dernière partie a été plus spécifiquement consacrée aux préconisations qui permettraient de dépasser certaines difficultés que nous avons préalablement identifiées.

## I. Contexte socio-historique

Une analyse des difficultés rencontrées par les parents dans l'éducation de leurs enfants exige que l'on prenne en compte les bouleversements intervenus dans la société française depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

### *Crise structurelle et symbolique*

En premier lieu, il importe de souligner que les modifications structurelles de l'économie (l'industrialisation, l'urbanisation, l'effondrement du monde agricole et conséquemment des sociétés rurales), parce qu'elles ont provoqué un vaste mouvement de déracinement, ont notamment contribué à dissoudre les diverses formes de solidarités de fait ; et ce tant à l'intérieur du réseau familial qu'à l'échelle des réseaux de connaissances. Ces évolutions majeures se sont par ailleurs accompagnées de changements significatifs dans les modes de vie des personnes concernées. Dans les années qui ont suivi, l'accroissement des divorces a accentué ce mouvement d'atomisation, au point que dans un nombre sans cesse croissant de cas on est passé, en quelques décennies, de la famille élargie à la famille nucléaire puis, pour un nombre sans cesse croissant d'individus, à la famille monoparentale. A cette fragmentation des familles, s'est ajoutée une atomisation, dont le caractère plus symbolique tient au fait que, depuis les années 70, la famille élargie n'est absolument plus la norme à laquelle les individus (les nouvelles générations de parents) se réfèrent.

Ces bouleversements structurels et symboliques ont incontestablement contribué à renforcer la situation d'isolement de beaucoup de parents. Dans ce contexte, il apparaît en effet que ceux-ci sont toujours plus nombreux à être livrés à eux-mêmes, dans une situation devenue de plus en plus délicate, où les normes et les méthodes en matière d'éducation sont de surcroît perpétuellement remises en causes. Ainsi, la vulnérabilité des parents tend à se développer dans le temps où les enfants deviennent toujours plus difficiles à éduquer.

### *Crise culturelle*

Il convient de noter que la profondeur de cette situation de crise tient au fait qu'elle ne s'apparente pas à une simple affection, qui viendrait du dehors pour menacer la cohésion sociale. C'est en effet notre civilisation – sa singularité, son identité même – qui, par essence, est crise. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est impropre de considérer que notre société

est en crise, quand on peut montrer que cette situation exprime au mieux ce que notre société, fondamentalement, est devenue. Dans cette perspective, il convient de réviser un certain nombre d'*a priori*, en considérant plus particulièrement que les difficultés qu'éprouvent certains parents à éduquer leurs enfants résultent finalement moins d'une forme de déviance que d'une incapacité à résister aux sollicitations de la culture dominante.

Cette culture dominante – telle qu'elle est plus particulièrement véhiculée par la publicité – provoque en effet une disparition du tiers, c'est-à-dire des instances supra-individuelles qui sont le gage de la relation sociale et de la cohésion de la société. En effet, tout ce qui est valorisé comme moderne, agréable, pratique, utile est présenté comme ce qui permet d'accéder sans délai à ce que l'on est supposé désirer. C'est pour cette raison que cette culture ambiante, qui valorise l'absence de limites, voire la nécessité de la transgression, entre en conflit avec la fonction éminemment sociale de l'idéal d'éducation, dont la vocation est d'amener l'enfant à intérioriser les règles fondamentales du vivre ensemble, et par conséquent à faire son deuil de la toute puissance ou de la jouissance sans entrave, afin de reconnaître l'autre<sup>1</sup>. Autrement dit, l'éducation à vocation à élever et à instituer les enfants, quand une certaine culture, à l'inverse, prône les joies de la régression.

## II. Qu'est-ce que le REAAP ?

Du fait de son expérience et des actions qu'il mène sur le terrain depuis près de dix ans, le REAAP de la Manche est devenu une entité dont la légitimité est désormais reconnue. Cette institutionnalisation du REAAP s'est en outre édifiée sur le respect des principes éthiques que consignent les textes-cadres fixés par les différentes circulaires de la DIF (*Délégation Interministérielle à la Famille*). Il s'agit en premier lieu de la *Charte des initiatives pour l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents*, établie en 1999 à l'occasion de la création des REAAP. Cette charte a été à plusieurs reprises confirmée et amendée par de nouvelles dispositions, jusqu'à ce que l'on aboutisse à une *nouvelle Charte des REAAP* en 2006.

### Le réseau

Dans l'expérience quotidienne que font les acteurs, le terme « réseau » est le plus fréquemment employé en synonymie avec REAAP. Le recours à la dénomination « le réseau » constitue donc en premier lieu une facilité de langage qui permet d'éviter l'acronyme, à vrai dire assez barbare, REAAP.

Dans son acception générale, le réseau représente une organisation dont la vocation essentielle est de mutualiser un certain nombre de pratiques, de savoirs et de compétences. L'objectif revendiqué d'un réseau est donc de constituer une communauté d'intérêt, dont le mobile principal est de lutter contre les effets néfastes du cloisonnement. A ce titre, le REAAP de la Manche est en premier lieu un réseau d'acteurs ; pour l'essentiel des professionnels (éducateurs, animateurs, assistants sociaux, infirmiers...). Si ceux-ci se considèrent comme « membres du REAAP », c'est justement parce qu'ils font la démarche de se constituer en réseau. Enfin, un autre registre est représenté par la mise en réseau de diverses institutions.

---

<sup>1</sup> Durkheim insistait sur la mission de l'éducation qui réside dans la transmission de principes éthiques sans lesquels la société ne peut tout simplement pas exister : « *Il n'y a pas de peuple où il n'existe un certain nombre d'idées, de sentiments et de pratiques que l'éducation doit inculquer à tous les enfants indistinctement, à quelque catégorie sociale qu'ils appartiennent* ». Emile Durkheim, *Education et sociologie*, Paris, P.U.F., 1989, p. 49.

### Les trois registres du REAAP

Afin d'éviter la confusion qu'entretiennent les diverses façons d'être membre du REAAP, il convient tout d'abord de distinguer ce qui procède des actions en direction des parents et ce qui ressortit au réseau d'acteurs. Cette différenciation fait également surgir une autre distinction, sans doute plus subtile, mais qui a le mérite de séparer plus clairement ces deux premiers registres ; quoiqu'elle consiste justement à établir le lien entre eux. Il s'agit de toutes les activités qui peuvent être rangées dans la catégorie du *centre de ressources* que le REAAP constitue également. Cette mission essentielle du REAAP est avant tout assurée par la coordinatrice, dont on peut estimer que c'est l'une des fonctions principales. Le rôle du REAAP, dans cette perspective, consiste à apporter un soutien logistique et éventuellement financier ; et à dispenser les conseils qui permettent l'organisation d'une manifestation ponctuelle ou d'une action qui se prolongera sur un temps plus long.

Cette distinction entre la promotion des activités en faveur de la parentalité, le centre de ressources et le réseau, constitue aussi le préalable nécessaire à la question épineuse de la légitimité de ces différents registres. Certains sous-entendent en effet que cette séparation des différents registres constitue un dévoiement de la vocation initiale des REAAP, arguant, en l'occurrence, que le réseau exclut les parents, alors même que, statutairement, ils « doivent être et demeurer les acteurs privilégiés des réseaux »<sup>2</sup>.

Ce *hiatus* exige que soit dès à présent levée une ambiguïté, qui réside principalement dans le sens que l'on doit attribuer à l'expression « acteurs privilégiés ». S'il s'agit d'insister sur le fait que tous les registres du REAAP doivent être orientés vers la problématique de la parentalité et destinés *in fine* aux parents – notamment les plus vulnérables – il ne semble pas que le REAAP de la Manche ait jamais dérogé à cette exigence. Seulement, si les activités du réseau peuvent, pour un temps, concerner exclusivement les professionnels de la parentalité, c'est parce qu'il apparaît nécessaire que la distinction entre les travailleurs sociaux et les parents soient maintenue. De surcroît, il importe d'insister sur le fait que cette distinction, précisément parce qu'elle conjure la confusion des genres, constitue la condition *sine qua non* pour que les parents soient écoutés, appuyés et accompagnés par d'autres qu'eux-mêmes.

### Les actions en direction des parents

Depuis la création du REAAP de la Manche en 1999, on peut faire un bilan des actions qui ont été soutenues en partant d'une typologie des projets portés par les associations. Cette typologie s'établit comme suit : 1) Groupes de parole, 2) Cafés-parents, conférences, rencontres, débats, 3) Ateliers, sorties, 4) Lieux d'accueil, 5) Information, lieu de ressource, 6) Forums, spectacles, activités, 7) Formation, 8) Autres.

De manière générale, ce qui se rapporte directement aux actions de soutien aux parents (groupes de parole ; café-parents, conférences, rencontres, débats ; ateliers, sorties) représente la part essentielle des projets soutenus par le REAAP. Globalement, la proportion de ces trois catégories relativement au total s'est développée pour atteindre près des trois quarts des projets soutenus pour l'année 2007. On notera plus particulièrement que les groupes de parole, qui sont inexistantes parmi les projets soutenus les trois premières années, apparaissent à partir de 2003 et se situent dès lors autour de 10% des projets soutenus par le REAAP.

Globalement, l'évolution des projets soutenus par le REAAP laisse apparaître une croissance assez nette des actions ponctuelles en direction des parents. Cette tendance confirme l'un des principes essentiels du REAAP qui consiste à valoriser les parents en évitant de se substituer à eux.

De manière générale, il apparaît qu'en 6 ans le nombre de projets soutenus a pratiquement été multiplié par trois, alors que dans la même période, le nombre d'associations soutenues

---

<sup>2</sup> Circulaire du 13 février 2006, relative aux Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

financièrement a été à peine multiplié par deux. Ce différentiel s'explique très facilement par une multiplication des actions de soutien à la parentalité au sein même de certaines associations porteuses de projets. Ainsi, en 2000, 18 projets étaient soutenus pour 17 associations, alors qu'en 2005, 45 projets ont été soutenus pour 24 associations. Autrement dit, si en 2000, à une exception près, un projet correspondait à une association, on devra remarquer que cinq ans plus tard une association est en moyenne porteuse de près de deux projets.

Ce changement très remarquable (qui se confirme surtout à partir de l'année 2004), est donc intervenu en très peu de temps. En outre, cette tendance à la multiplication des projets au sein des associations indique à quel point la plupart d'entre elles sont devenues plus complexes et surtout plus diversifiées dans leurs actions d'aide à la parentalité. Ceci tend à démontrer, d'une part, que les questions de parentalité suscitent toujours plus d'intérêt pour ces associations et, d'autre part, que la majorité de celles-ci ne se contentent plus d'une action ponctuelle. On remarquera en effet que nombre d'entre elles se diversifient, en ajoutant à la nécessité d'un soutien effectif ponctuel – et qui suppose une relation dissymétrique entre ceux qui apportent une aide et ceux qui la reçoivent – une relation à première vue plus égalitaire et qui consiste à aborder, dans le cadre de conférences-débats, les problèmes de parentalité, évoqués alors d'une manière plus abstraite.

Cet indice témoigne en effet, d'une manière assez évidente, d'une préoccupation toujours plus grande pour les problèmes liés à la parentalité. Ceci révèle sans doute, chez nombre de porteurs de projets, une prise de conscience aiguë de la gravité de certaines situations et témoigne, par conséquent, de la nécessité d'agir et de proposer davantage d'opérations de soutien en direction des parents.

Le fait que les moyens alloués aux associations porteuses de projets soient à peu près restés constants dissimule en réalité une baisse très sensible des subventions moyennes accordées à chaque association. En effet, en 2000, les associations recevaient, en moyenne, près de 2000 euros (1964 euros très exactement), alors que six ans plus tard elles ne percevaient plus, toujours en moyenne, qu'un peu plus de 1200 euros (1207 euros exactement). Cette baisse importante des moyens alloués aux associations qui œuvrent pour soutenir les parents, apparaît encore plus significative si l'on considère la subvention moyenne par projet. Ainsi, en 2000, 1855 euros étaient en moyenne attribués par projet, alors que six ans plus tard, la part moyenne allouée par projet ne s'élevait plus qu'à 692 euros ; soit près de trois fois moins. Cette baisse très nette de la subvention moyenne accordée par projet aurait sans doute pu être très problématique, voire très préjudiciable, si les associations n'avaient perçu d'autres financements et bénéficié d'autres aides logistiques. En effet, on peut supposer que sans ces compléments de subventions, la pérennité même de ces actions de soutien aux parents aurait pu être menacée. Toutefois, même à supposer que, compte tenu des aides ponctuelles accordées par d'autres organismes<sup>3</sup> (le CCAS, la CAF, le Conseil Général, Mutualité Sociale Agricole...), les ressources des diverses associations sont finalement restées à un niveau satisfaisant, il importe malgré tout de tenir compte de l'impact symbolique que représente cette baisse drastique des subventions accordées par le REAAP. Cet impact symbolique réside plus particulièrement dans le fait que ces subventions confèrent une reconnaissance institutionnelle aux associations que le REAAP soutient ainsi explicitement. En effet, c'est avant tout cette aide initiale, accordée par le REAAP aux associations porteuses de projets, qui détermine la légitimité de l'action et son caractère, en quelque sorte officiel, de soutien à la parentalité. C'est pour cette raison que l'on peut estimer que la question du financement

---

<sup>3</sup> A titre d'exemple, il convient en effet de préciser que le financement des *actions REAAP en direction des familles* s'est élevé à 245 194,25 euros pour l'année 2007. Le financement DDASS sur crédits REAAP ne représente donc, pour cette année, que 15% du budget global.

dépasse finalement le seul registre de l'aide matérielle et logistique ; ne ce serait-ce que parce que cette reconnaissance institutionnelle qu'il confère est susceptible d'influencer la décision qui peut être prise par tel ou tel autre organisme d'allouer, à son tour, une subvention. En effet, le fait de recevoir le label du « REAAP » en même temps que l'association perçoit une aide substantielle, constitue indéniablement un gage qui permet de solliciter et d'obtenir d'autres financements.

C'est principalement pour cette raison – qui ressortit à des critères davantage symboliques qu'économiques – qu'il semblerait sans doute nécessaire que la multiplication des associations et des projets puisse s'accompagner d'une augmentation proportionnelle des moyens alloués spécifiquement au titre du REAAP.

### Les activités du réseau (échanges de pratiques professionnelles)

Il convient tout d'abord d'indiquer que les professionnels qui, très majoritairement, participent à ces échanges les nomment eux-mêmes, le plus souvent, « échanges de pratiques professionnelles ».

Les échanges de pratiques (rencontres ponctuelles, commissions parentalités, rencontres départementales annuelles) ont vocation à faire se rencontrer des animateurs, assistants sociaux éducateurs et responsables d'associations autour du thème de la parentalité et de ses diverses déclinaisons (problèmes de scolarité, problèmes de comportements, nutrition, autorité, interdits, conduites à risques...). Ils constituent, de l'avis même de la très grande majorité des acteurs concernés, d'indéniables succès. Le premier aspect positif, souligné par beaucoup d'acteurs, réside dans la capacité de telles rencontres à « décloisonner » et à rompre ainsi l'isolement que connaissent nombre de travailleurs sociaux. Cette question transversale de la parentalité permet plus particulièrement de faire tomber les frontières entre animation et éducation, ce qui conduit les divers acteurs à dépasser ce que la logique de division du travail peut avoir d'inhibant, et de réducteur, dans la façon, pour chacun, de considérer sa mission. Ainsi, il devient possible d'envisager la profession de travailleur social en fonction de problématiques plus larges et plus riches, qui apparaissent à l'occasion de ces rencontres. En outre, il convient de préciser que ce décloisonnement a pour principal effet d'instaurer, de manière durable, des pratiques de coopération qui peuvent s'élaborer et se déployer en dehors du cadre du REAAP. Ceci confirme d'ailleurs que l'impact du REAAP est à évaluer dans la durée (ce qu'une telle étude, ponctuelle, ne peut donc pas complètement mesurer), mais aussi au-delà d'un diagnostic qui doit se borner aux activités qui concernent exclusivement le REAAP.

Bien que le réseau soit porté par un ensemble de principes éthiques, il n'impose aucun point de vue qu'il faudrait impérativement adopter. Dans cette perspective les débats n'induisent aucune posture d'autorité qui imposeraient, plus ou moins subrepticement, une bonne façon de concevoir l'éducation et la parentalité. En outre, la place laissée au doute consiste à dissiper les craintes que l'on peut éprouver lorsqu'on n'est pas certain d'agir de la meilleure des façons qui soit. Ce que les participants à ces rencontres peuvent, en l'occurrence, éprouver, c'est la possibilité de « vérifier que l'on n'est pas à côté de la plaque ».

C'est aussi pour toutes ces raisons que les diverses rencontres d'acteurs (plus particulièrement la rencontre départementale annuelle), revêtent une dimension rituelle particulièrement précieuse. Dans un contexte où le métier de travailleur social devient de plus en plus difficile à exercer, et où les injonctions à produire du résultat sont toujours plus pressantes, il ne semble pas complètement saugrenu de venir « se ressourcer », tout en se donnant l'occasion de consolider « une culture commune ». La journée départementale, au-delà de sa dimension pratique, constitue donc ce moment privilégié de ressourcement, où l'on régénère en quelque sorte le réseau. De manière générale, cette légitimité du REAAP est primordiale, parce qu'elle est aussi ce qui confère, en retour, une reconnaissance à ces membres les plus fragilisés dans

l'exercice quotidien de leur métier. Les animateurs en particulier, du fait de leur appartenance au REAAP, peuvent lutter contre le déficit symbolique de reconnaissance qu'ils éprouvent. Au-delà de la dimension symbolique que représente l'appartenance au REAAP, les débats qui portent sur les questions de parentalité confèrent également aux travailleurs sociaux les plus vulnérables la possibilité d'accéder à un savoir et à des discussions qui représentent un soutien moral autant que théorique. Cet apport les sécurisent indéniablement, d'autant que le décloisonnement qui s'opère en la circonstance consiste à considérer que chacun, quel que soit son statut professionnel, doit être considéré comme un partenaire à part entière, à égalité de dignité avec les autres participants. Certaines animatrices rencontrées à l'occasion d'entretiens estiment que les rencontres du REAAP constituent, au-delà de cette indéniable dimension symbolique, de véritables moments de formation continue. Pour ces animatrices, cette précision semblait d'autant plus remarquable que ces connaissances leur sont souvent refusées, parce que jugées superflues, dans l'exercice quotidien de leur métier.

#### Le centre de ressources

Le centre de ressources n'existait pas dans la période qui a immédiatement suivi la constitution du REAAP dans la Manche. Il n'a en effet pu émerger qu'à partir du moment où une coordinatrice a été nommée, qui s'est effectivement chargée de cette nouvelle fonction, qui répond d'ailleurs parfaitement aux exigences de mises en réseau des acteurs et des institutions.

En outre, le REAAP, en tant que centre de ressources, représente un moyen d'établir la communication entre les deux autres registres (le réseau de professionnels et de porteurs de projets et les actions en direction des parents). Autrement dit, en qualité de centre de ressources, le REAAP abandonne donc ponctuellement son caractère de réseau pour accéder au statut de soutien logistique ; ce qui, en l'occurrence, exige la compétence technique d'une personne en particulier, dont la vocation est précisément de coordonner les actions du réseau. En dépit de sa relative invisibilité, cette fonction de centre de ressources est absolument primordiale dans la mesure où elle constitue une prérogative à part entière du REAAP.

### III. Les limites du REAAP : ce qui intègre risque aussi de marginaliser

Toute médaille a son revers. L'option du réseau comme mode d'organisation permet incontestablement d'affronter des difficultés majeures qui, sans ce dispositif particulier, demeureraient sans doute insurmontables. Mais ce qui intègre contribue aussi, presque inévitablement, à marginaliser.

#### La marginalisation du Sud-Manche

Dans le contexte de la Manche, on peut remarquer que les singularités du département renforcent en quelque sorte les effets pervers de la marginalisation. La configuration géographique, qui se caractérise notamment par la très grande disparité entre le Nord, industriel et urbanisé, et le Sud, infiniment plus rural, représente indéniablement un frein à l'extension du réseau à l'ensemble du département.

Cette discrimination géographique correspond non seulement à la façon dont certains acteurs peuvent s'isoler, se marginaliser ou être marginalisés, mais aussi à la façon dont des singularités géographiques (en termes d'inégalités sociales, de zonage ou de tiraillements des divers territoires du fait de l'attraction de pôles urbains différents – Rennes ou Cherbourg) crée une discrimination que personne peut-être n'a décidée ni même souhaitée.

Les causes de cet apparent divorce sont certes multiples, mais au-delà des seuls facteurs pratiques, elles ressortissent aussi aux représentations croisées entre le nord et le sud du département. Dans la Manche, les identités de chacun des territoires se construisent aussi par ce jeu d'opposition où, si l'on affirme que l'on est du Sud, c'est aussi parfois pour dénoncer le mépris que le Nord est suspect de nous témoigner.

Si nous avons pu constater quelques tensions avec certains travailleurs sociaux du Sud-Manche, qui se considèrent, sans doute exagérément, comme des « laissés pour compte », il est néanmoins remarquable que leurs critiques confirment paradoxalement la nécessité de l'existence d'un réseau destiné aux questions de parentalité. Un rapprochement avec le REAAP est donc possible, d'autant que quelques travailleurs sociaux et quelques porteurs de projets implantés dans le Sud-Manche, et déjà membres du réseau, tentent de convaincre leurs collègues que le REAAP, loin d'être une organisation tentaculaire censée vampiriser les initiatives locales, représente avant tout « ce que l'on veut en faire ».

#### Marginalisation des autres acteurs

Par contre-coup, cette marginalisation affecte aussi les parents qui, dans le sud du département, ne bénéficient pas autant qu'ailleurs des actions soutenues par le REAAP. En outre, le Sud-Manche constitue même, à certains égards, un territoire socialement sinistré. Or, c'est cette situation singulière qui suscite chez beaucoup de travailleurs sociaux et de porteurs de projets une attention à l'égard de configurations familiales particulièrement préoccupantes.

Ces difficultés peuvent paraître d'une autre nature que celles que l'on repère le plus souvent en ville ou dans les banlieues. Toutefois, comme le notait si justement une assistante sociale, le monde rural est tout aussi violent que le monde urbain. La différence majeure en la matière réside essentiellement dans le fait que la violence, en milieu urbain, s'exerce fréquemment contre les autres, alors que dans les campagnes elle se retourne bien souvent contre les personnes qui passent à l'acte (automutilations, tentatives de suicide...).

Mais il est une autre raison qui renforce le tragique de ces situations de désespoir qui s'expriment plus particulièrement en milieu rural. Elle réside dans le fait que l'isolement ne se réduit pas simplement à un état de fait que les personnes concernées subiraient, et qui contribuerait à rendre plus invisibles ces situations les plus tragiques. En fait, l'isolement dans les campagnes peut aussi procéder d'une stratégie, plus ou moins inconsciente. Elle consiste justement à échapper au regard des autres, tout autant qu'au contrôle qu'exercent les services sociaux. De telles situations témoignent donc d'un enfermement dans la vulnérabilité et, plus encore sans doute, d'une logique de spirale où les familles s'enferment dans les difficultés qui, fatalement, s'accroissent.

Il semble que ces situations particulièrement tragiques doivent être prioritairement prises en compte par le REAAP, quand bien même il a vocation à s'adresser à tous les parents.

## IV. Perspectives et préconisations

La pérennité des actions d'aide à la parentalité nécessite que la tutelle des professionnels à l'égard des parents ne soit pas trop flagrante, et qu'elle puisse si possible s'estomper, afin d'éviter toute forme de stigmatisation. Il convient donc, lorsque cela est possible, d'associer toujours davantage les parents qui, à l'occasion, peuvent devenir militants en prenant des responsabilités dans l'organisation de manifestations. Cette prise de responsabilité constitue pour eux le moyen indéniable d'être valorisés et, partant, de ne plus être considérés comme les simples destinataires d'une action qui les ravale fatalement au statut passif de bénéficiaires ; sans pouvoir opérer un contre-don qui représente la condition *sine qua non* de leur reconnaissance et, davantage même, de leur dignité. En outre, une telle évolution

témoigne le plus souvent d'un impact positif des actions, et de la propension d'un certain nombre de parents à s'approprier la pertinence des conseils qui leur sont prodigués. Seulement, ce changement de place qu'effectuent ces parents, devenus militants de la cause de la parentalité, ne fait finalement que renforcer le caractère stigmatisant des actions dont les autres parents ne sont que les simples destinataires.

Si des parents peuvent devenir à ce point militants, c'est sans doute parce qu'ils appartiennent à la catégorie de ceux qui peuvent apprécier la pertinence des actions, pour la raison suffisante qu'ils n'en ont peut-être pas autant besoin que ceux qui, en la matière, sont les plus vulnérables. C'est aussi pour cette raison que ces parents, parce qu'ils sont *a priori* davantage concernés par ces manifestations d'aide à la parentalité, y échappent le plus souvent.

### Comment approcher les parents les plus vulnérables

La nécessité de « valoriser les parents », quels que soient leurs problèmes, peut effectivement constituer un préalable qui permet de rompre le cercle vicieux d'une culpabilité qui, en retour, aggrave les difficultés. Cependant, il ne semble pas que l'autre principe fondateur qui consiste à « agir pour et non à la place », produise toujours des effets aussi bénéfiques. En fait, la pertinence d'un tel principe se heurte à la réalité que vivent les parents les plus vulnérables, et qui cherchent – parfois sans se l'avouer – un appui fort, tout en se dérochant aux offres qui peuvent leur être faites. Or, bien souvent, cet appui n'aura de sens qu'à la condition d'être suffisamment directif.

Dans cette perspective d'extrême vulnérabilité, il semble que l'urgence consiste aussi à soulager ces parents des situations inextricables dans lesquelles ils s'enferment, et pas simplement à les accompagner. En d'autres termes, l'accompagnement qui est souhaitable pour éviter la stigmatisation doit venir après une intervention sans doute plus profonde, où il paraît nécessaire d'apporter une aide significative qui s'apparente, qu'on le veuille ou non, à une forme de tutelle. On pourrait estimer alors que les cas les plus problématiques en matière de parentalité ne sont finalement pas du ressort du REAAP, mais des services sociaux qui doivent prendre – ou proposer – des mesures qui ne se confondent pas avec les objectifs et la vocation d'écoute d'appui et d'accompagnement du REAAP.

Il semble nécessaire que ces principes éthiques fondateurs, pour conserver leur dimension tout à la fois symbolique et normative, demeurent inconditionnels ; car il ne s'agit pas de transiger sur ce qui est constitutif de l'esprit du REAAP. Mais l'on peut sans doute les conserver comme un horizon sans les appliquer pareillement et indistinctement à tous les parents. A titre d'illustration, il semble nécessaire que le REAAP conserve ce principe qui consiste à s'adresser à tous les parents. Il en va en effet de sa crédibilité et de sa pérennité en tant qu'institution et de sa capacité à éviter les formes les plus évidentes de stigmatisation. Toutefois, le respect d'un tel principe ne commande absolument pas que l'on doive, en toute circonstance, s'adresser à tous les parents de la même manière et selon les mêmes protocoles.

C'est la nécessité de respecter ce principe d'inconditionnalité qui commande de n'exclure personne, qui doit incliner à mener une réflexion sur les raisons pour lesquelles les parents les plus vulnérables se dérobent aux actions de soutien à la parentalité. L'intérêt réside dans la façon dont le REAAP pourrait envisager de convaincre les parents rétifs de ne plus se soustraire, et de rompre ainsi le cercle vicieux de l'enfermement dans la marginalisation.

Il convient d'envisager divers moyens permettant d'éviter la stigmatisation des parents les plus vulnérables, et ce de manière à pouvoir les sensibiliser aux diverses actions d'écoute et de soutien à la parentalité. Pour ce faire, il est sans doute nécessaire d'accéder à une forme d'abstraction dans les énoncés des manifestations à l'intention des parents, notamment pour ce qui concerne les conférences-débats. Ces manifestations peuvent être perçues comme stigmatisantes, lorsqu'elles semblent s'adresser en priorité, voire exclusivement, aux parents



qui rencontrent des problèmes dans l'éducation de leurs enfants. Cette question de la meilleure manière d'approcher les parents en situation de vulnérabilité demeure vraiment délicate, par ce qu'elle repose sur une situation *a priori* paradoxale où, plus les parents sont concernés, plus ils sont susceptibles de culpabiliser et plus ils sont amenés à se dérober à l'invitation.

### Elargir le réseau et en définir les contours

L'élargissement du réseau répondrait en priorité à la nécessité d'asseoir les prérogatives du REAAP en matière de soutien à la parentalité, et de renforcer par là-même son inscription comme institution de référence. Cela permettrait également d'accroître l'autorité du réseau de manière à peser davantage sur les décisions qui constituent des enjeux cruciaux en matière de parentalité.

Pour l'heure, l'extension du réseau pourrait prendre la forme d'une ouverture – voire d'une invitation – aux acteurs (essentiellement des travailleurs sociaux) qui demeurent à la marge du REAAP, bien qu'ils témoignent un relatif intérêt à l'égard de ses diverses activités.

Dans la configuration actuelle, l'extension du REAAP à l'ensemble du département de la Manche pourrait revêtir un double intérêt. Le REAAP apporterait indéniablement un soutien supplémentaire aux territoires qui, pour l'heure, semblent quelque peu marginalisés (notamment le Sud-Manche). Mais en retour le REAAP, en étant confronté à des configurations sociales significativement différentes de celles dont il a déjà fait l'expérience, pourrait alors enrichir sa compréhension des problèmes de parentalité.

## Conclusion

De manière générale, il nous a semblé utile de tenter de replacer le REAAP dans le contexte socio-historique qui, non seulement a décidé de sa création, mais risque encore de peser sur son destin. Cette précaution dessine par ailleurs une ultime recommandation, qui correspond à l'exigence, pour le REAAP, d'être à la hauteur des enjeux de l'époque, tout en esquivant le piège que peut représenter la tentation d'adhérer aux idéologies qui sont dans l'air du temps. A ce titre, il semble important de s'interroger sur la conception de la parentalité à laquelle on se réfère, tant ce concept peut sembler, à bien des égards, ambigu.

Refuser de culpabiliser les parents ne doit pas seulement obéir à une injonction morale ; cela constitue aussi un point de vue logique qui consiste à prendre en considération les facteurs sociaux – c'est-à-dire supra-individuels – qui concourent à rendre les familles plus vulnérables. De ce point de vue, la référence à la parentalité est en effet susceptible de suggérer que ce qui relève du domaine de l'éducation peut se circonscrire à la seule relation que les parents entretiennent avec leurs enfants. Le fait de se concentrer sur les problématiques familiales comporte alors le danger d'oublier le contexte social et historique dans lequel elles se sont développées.

Ce réductionnisme qui consiste à se focaliser sur la relation parents-enfants soulève en fait deux problèmes distincts. D'une part, il semble que ce que l'on serait tenté d'identifier comme la bonne éducation ne se réduit pas à une appréhension strictement comportementaliste des parents en termes de *fonction* parentale. Il faut également considérer le *rôle* des parents, dans sa dimension symbolique ; ce qui renvoie plus particulièrement à la socialisation entendue comme l'apprentissage des règles de vie en société. D'autre part, il importe de souligner que les conditions de cette transmission varient considérablement d'une époque à l'autre ; et que ce que nous serions tentés, par ailleurs, de regrouper sous le vocable de crise de parentalité, est avant tout une conséquence de ces bouleversements.